



Colloque annuel

En quête de fraudes :
la criminalité à découvert

Programme

Colloque organisé en collaboration avec le Programme de lutte contre la criminalité financière de l'Université de Sherbrooke

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

 **CGA**[™]
Ordre des CGA
du Québec

COMPTABLES
GÉNÉRAUX
ACCREDITÉS

Colloque annuel 2009

Horaire sommaire

8 h 30	Mots de bienvenue
8 h 45	Conférences
12 h	Dîner-conférence
13 h 30	Ateliers
17 h	Cocktail

Lieu

Delta Centre-Ville
777, rue University
Montréal (Québec) H3C 3Z7
514 879-1370
www.deltacentreville.com

Informations

514 861-1823, poste 270 ou
1 800 463-0163, poste 270

Coûts d'inscription*

Membre : 400 \$
Non-Membre : 500 \$
Étudiant CGA : 300 \$

*En vous inscrivant d'abord à un passeport de perfectionnement professionnel, vous pouvez bénéficier d'un rabais de 50 \$ lors de votre inscription au Colloque annuel CGA.

8 h 30 - Mots de bienvenue



Denis Riendeau, FCGA
Président du Conseil

Paulette Legault, CGA
Présidente-directrice générale

Animation de la plénière

Messaoud Abda, CGA, CICA, MBA, FICB, ACFE

Professeur

Responsable du Programme de lutte contre la criminalité financière
Faculté d'administration, Université de Sherbrooke

8 h 45



À quel moment la négligence devient criminelle!

L'honorable John H. Gomery

Avocat et juge à la retraite

Résumé

La conférence aborde la question des pertes financières résultant parfois des gestes malhabiles ou malhonnêtes d'un professionnel à qui des clients ont confié la gestion de leurs placements.

Les fautes et les erreurs du gestionnaire peuvent l'exposer à des poursuites de nature civiles ou criminelles, bien que la démarcation entre les unes et les autres étant difficile à cerner. Alors que certains comportements sont punissables par une amende ou par l'incarcération, d'autres ne donnent lieu qu'à un recours civil, en recouvrement de sommes d'argent et de dommages et intérêts. Le citoyen ne s'y retrouve pas facilement. La conférence tentera de clarifier ces éléments, exemples à l'appui.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette conférence, le participant sera en mesure :

- De mieux comprendre les responsabilités professionnelles;
- D'assimiler la distinction entre la négligence et l'acte criminel.

Programme

9 h 45



L'essentielle collaboration avec les professionnels comptables

Nathalie G. Drouin, LL.B, DA, avocate
Directrice générale
Contrôle des marchés et affaires juridiques
Autorité des marchés financiers (AMF)

Résumé

La conférence traite du rôle de « sentinelle » des comptables, aborde les divers signes précurseurs d'une situation problématique et passe en revue les récents développements dans la réglementation sur les valeurs mobilières qui ont un impact sur les comptables. La conférence comporte aussi une présentation de l'historique des dispositions ajoutées ou modifiées et touche également le partage d'informations entre les comptables et l'Autorité des marchés financiers, dont l'importance des juricomptables dans les dossiers d'enquête.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette conférence, le participant sera en mesure :

- De comprendre les règles de partage d'informations avec l'Autorité des marchés financiers;
- De connaître les stratagèmes les plus fréquents et les attentes de l'Autorité des marchés financiers à l'égard du rôle des comptables.

10 h 45 - Pause

11 h



Le dépistage, le comportement du comptable et le secret professionnel en situation d'un crime financier

Luc Landry, FCGA, BAA
Lieutenant
Sûreté du Québec

Résumé

La conférence traite en premier lieu des principaux signes ou des indices permettant au professionnel comptable, notamment pour le professionnel oeuvrant en cabinet, de déceler la présence d'un acte criminel tel la fraude ou le blanchiment d'argent lors de la préparation des états financiers. Dans la situation où l'expert-comptable soupçonne une telle infraction, la conférence informe sur les avenues possibles de dénonciation tout en respectant le secret professionnel prévu à notre code d'éthique.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette conférence, le participant sera en mesure :

- De connaître les signes et indices d'un acte de blanchiment d'argent ou de fraude;
- De connaître le comportement à adopter tout en respectant le secret professionnel.

12 h



Dîner-conférence

Kathleen Weil, B.C.L., LL.B, avocate
Ministre de la Justice et procureure générale
Ministre responsable des lois professionnelles

13 h 30 - Choix d'un atelier parmi les cinq qui suivent :

Atelier 1



La communication de renseignements entre organismes publics

Claude Bolduc, LL.B, avocat

Ministère de la Justice du Québec
Direction des affaires juridiques – Revenu du Québec

Résumé

La conférence aborde le partage d'informations parmi les différentes entités de l'État. Ce partage d'informations est reconnu comme étant l'un des moyens les plus efficaces afin de détecter et de réprimer le crime en général, en particulier les crimes à caractère économique et financier. Au Québec, cette pratique est assujettie à certaines règles établies par un régime législatif général et par certains régimes législatifs particuliers. La conférence présente les dispositions législatives du régime général fréquemment utilisées en matière de criminalité financière ainsi que sur les dispositions de deux régimes législatifs particuliers relatifs à la fiscalité et aux marchés financiers applicables en matière de criminalité financière. Ces dispositions impliquent par ailleurs la participation des corps policiers. Enfin, la conférence porte une attention particulière aux règles de communication de renseignements régissant certaines méthodes d'enquête spécifiquement utilisées en matière de criminalité financière, telles les perquisitions.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette conférence, le participant sera en mesure :

- De connaître et comprendre les règles générales et certaines règles particulières relatives à la communication de renseignements entre organismes publics, notamment en matière de criminalité financière;
- D'identifier et distinguer les règles particulières relatives aux méthodes d'enquête spécifiquement utilisées en matière de criminalité financière, telles les perquisitions.

Atelier 2



Cybercriminalité financière

Mohammed Taoufik, Ing. PMP, MBA

Expert en cybercriminalité

Résumé

La conférence présente les principes généraux des réseaux informatiques, d'Internet et des affaires électroniques et de la sécurité informatique. La conférence aborde les questions suivantes : Quelles sont les fraudes informatiques et les moyens utilisés par les fraudeurs pour dérober l'argent des utilisateurs d'Internet? Quels sont les moyens de protection et de prévention contre ces fraudes? Quels sont les nouveaux outils, matériels et logiciels qui sont à la disposition des enquêteurs pour lutter contre les fraudes informatiques?

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette conférence, le participant sera en mesure :

- De connaître les enjeux et les risques financiers liés à l'utilisation des réseaux informatiques et d'Internet;
- De connaître les principes de base d'Internet et des réseaux, les différents types de fraudes informatiques, les moyens de prévention et de protection ainsi que les méthodes d'investigation.

Atelier 3



La preuve pénale et la gestion des éléments de preuve en vue de la judiciarisation d'un crime financier

François Blanchette, LL.B., LL.M., avocat
Services des poursuites pénales du Canada
Bureau régional du Québec

Résumé

La conférence traite des enquêtes portant sur un crime financier. Ces dernières impliquent souvent de longues enquêtes et la collection d'une quantité importante de preuves souvent complexes. Il devient donc impératif de bien comprendre la notion de preuve admissible à la cour par opposition à celle d'informations non recevables. Par contre, toutes les informations amassées ne serviront pas nécessairement de preuves au procès. La conférence permet de mieux comprendre les principes généraux applicables à la preuve pénale et à la gestion de celle-ci. La conférence permet aussi d'identifier certains grands principes d'admissibilité de la preuve, notamment quant à la preuve documentaire et la preuve par expert-juricomptable et de faire la distinction entre la méthodologie suggérée des calendriers de preuves et l'utilisation de logiciels de support aux enquêtes. Finalement, la conférence permet de comprendre les concepts de preuve à charge, de soutien et de justification en plus d'appliquer la méthode de gestion de la preuve à un exemple simple.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette conférence, le participant sera en mesure :

- D'identifier les enjeux propres aux enquêtes majeures en matière de crime financier et y apporter des pistes de solutions pratiques et réalistes;
- De comprendre les principes généraux en matière de preuve pénale dans le contexte de l'application d'une méthode de gestion de la preuve et de confection de précis judiciaires.

Atelier 4



Protégez votre entreprise de la fraude, c'est aussi dans votre intérêt !

Olivier Beauregard, CGA, CFE, CIA
Vérificateur interne
CGI

Résumé

La conférence aborde la pratique comptable. Dans le cadre des activités à titre de CGA en entreprise, les experts-comptables sont exposés aux risques de fraudes. Comme employé ou propriétaire, il est dans notre intérêt et notre responsabilité de préserver et de protéger les actifs de l'entreprise. Dans cette optique, les experts-comptables doivent connaître les différents mécanismes pouvant être mis en place afin de minimiser les risques de fraudes. La conférence s'attarde sur l'identification des signes avant-coureurs de l'existence de fraude, afin de détecter plus rapidement les fraudes potentielles et diminuer les pertes associées à ces fraudes. Les experts-comptables ne doivent pas rater l'opportunité de jouer un rôle actif dans la prévention et la détection de la fraude.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette conférence, le participant sera en mesure :

- De comprendre et identifier divers scénarios de fraudes;
- D'être alerte aux signaux avant-coureurs de l'existence d'une fraude potentielle;
- De mettre en place des outils et mesures efficaces pour prévenir ou détecter la fraude en entreprise.

Atelier 5



The CGA Conducting Fraud Examination

Kasondra Fehr, CGA, CFE, CFI
Compliance Audit Manager
Schlumberger Limited

Abstract

The session will provide you with a step by step reveal of how a Certified General Accountant can investigate complex financial fraud issues. A review of the various tools that can assist the CGA as well as gathering intelligence on employees before interviewing the subject in question is also explored in detail. A complex case study of fuel fraud will be reviewed to highlight how it was discovered, investigated and eventually resulted in criminal prosecution.

Learning objectives

At the end of this formation, the participant will be able to :

- Understand how the accountant can contribute in a financial crimes investigation;
- Learn the various tools and resources that are required in a successful fraud investigation.

17 h - Cocktail La Personnelle

Merci à nos partenaires!



Solutions d'affaires
Business Solutions



bernard & fabien inc.
Cabinet de services financiers

